



La catho,
une université
ouverte à tous



Guide de l'étudiant en situation de handicap





Edito



Thérèse LEBRUN
Président-Recteur

L'Université Catholique de Lille a la volonté d'améliorer la politique d'accueil des personnes handicapées et, parmi elles, des étudiants handicapés. Au moins trois raisons à ce choix :

- tout d'abord, la loi du 11 février 2005 prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés (...) et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires ». Nous avons bien à nous mettre en ordre de marche pour respecter cette loi ;
- ensuite, parmi les valeurs que souhaite porter notre Université, se trouve l'attention à la personne plus faible ou plus fragile. Raison de plus de nous rendre attentifs aux étudiants souffrant d'un handicap et d'adapter notre accueil, nos locaux, nos méthodes pédagogiques, notre accompagnement, à ces situations. Ceci se fera bien sûr par étapes et au cours du temps, en tenant compte des besoins, d'une part, des ressources que nous rendons disponibles à cet égard, d'autre part ;
- notons aussi que l'obligation faite aux entreprises d'embaucher des personnes handicapées amènera les institutions d'enseignement, en l'occurrence d'enseignement supérieur, à réfléchir à accueillir davantage d'étudiants en situation de handicap et que nous nous engagerions à conduire jusqu'à l'insertion professionnelle en lien avec le monde socio-économique.

Nous avons ainsi engagé une mission en ce sens, la Mission Accueil Handicap (MAH) qui a pour objectif de nous faire cheminer sur l'adaptation, l'accueil, l'accompagnement permanent des personnes handicapées et la lutte contre les situations de handicap. Il nous faut à cet égard travailler ensemble, partager, échanger, améliorer...

Alors, vous lycéens qui allez nous rejoindre, vous jeunes qui connaissez une situation de handicap, vous jeunes étudiants, n'hésitez pas à nous questionner, à nous aider à avancer sur le chemin de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Il s'agit pour nous d'une volonté politique qui rencontrera les exigences des besoins considérés et des ressources disponibles.

C'est ensemble que nous pourrons parcourir ce nouveau chemin. Jeunes, c'est donc avec plaisir que nous vous accueillerons et comptons les uns sur les autres pour avancer.

La Mission Accueil Handicap

L'Université Catholique de Lille veut permettre l'accès de chacun aux études supérieures qu'il souhaite mener. Chacun, avec ses richesses et ses difficultés.

Consciente des points à améliorer pour accueillir comme elle le souhaite les étudiants et les professionnels présentant un handicap, **et volontaire dans sa démarche d'accompagnement, l'Université Catholique de Lille** a mis en place une **Mission Accueil Handicap**.

Constituée d'une équipe d'enseignants, de responsables administratifs, ainsi que d'étudiants, cette « M.A.H. » poursuit son objectif selon les modalités que vous pourrez lire dans les pages suivantes.

En particulier, la M.A.H. sensibilise l'ensemble de la communauté universitaire au respect naturel des principes de l'accessibilité et de la non-discrimination, suscite et organise la mise en place des mesures spécifiques empêchant ou gommant autant que possible tout handicap de situation, identifie **et accompagne** des personnes référentes et **correspondants dans chacun des établissements**, recherche une réponse rapide et efficace pour toute difficulté particulière exprimée, est en mesure d'écouter à tout moment de l'année toute personne qui souhaite la rencontrer ou la solliciter.

Pour contacter la MAH, vous pouvez vous adresser à la personne référente de votre établissement ou, en toute confidentialité, à **Mme Christine Spriet, responsable du service accueil-orientation (service accueil-information-orientation situé au 60 boulevard Vauban Tél. 03 20 13 40 06 christine.spriet@icl-lille.fr).**

L'Université Catholique de Lille est une université ouverte à toutes et tous. N'hésitez pas à vous rapprocher de la MAH.

→ Olivier TRANCHANT (vice-président, vice-recteur) ✪

Chaque établissement de l'Université Catholique de Lille a désigné un référent accueil des étudiants handicapés (liste à compléter). Ce référent est un interlocuteur privilégié que vous pouvez aider à résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos études.


- **CPSU-AEU** - Dr Cécile MASSET ✪
- **EDHEC-ESPEME** - Christine COISNE
Tél. 03 20 15 45 85
christine.coisne@edhec.edu
- **ESF** - Christiane ROUX
Tél. 03 20 13 47 37
christiane.roux@icl-lille.fr
- **ESPAS-ESTICE-ICM** - Elena CHOQUET
Tél. 03 20 57 58 71
elena.choquet@espas.fupl.asso.fr
- **Faculté de Théologie**
Marie-Christine LABURIAU
Tél. 03 20 13 41 45
marie-christine.laburiau@icl-lille.fr
- **FLSEG** - Isabelle BEY ✪
Tél. 03 20 13 40 29
isabelle.bey@icl-lille.fr
- **FLSH** - Valérie RAMBUR
Tél. 03 20 13 40 52
valerie.rambur@icl-lille.fr
- **FLST** - Caroline BOUREL
Tél. 03 28 38 48 87
caroline.bourel@icl-lille.fr
- **GSU** - Bertrand LÉDÉE ✪
- **HEI** - Jean-Bernard AVRIN ✪
Tél. 03 28 38 48 58
jean-bernard.avrin@hei.fr
- **IFSI-IFAS** - Bernadette MIROUX
Tél. 03 28 36 10 10
b.miroux@fupl.asso.fr
- **ISA** - Flavie DALLE ✪
Tél. 03 28 38 48 48
f.dalle@isa-lille.fr
- **ISEN** - Maurice VAN MALLEGHEM ✪
Tél. 03 20 30 40 50
maurice.vanmalleghem@isen.fr
- **ISLV-EFAS** - Jean-François VERHELLE
Tél. 03 20 21 93 93
jean-francois.verhelle@fupl.asso.fr
- **ISTC** - Guy MAERTENS
Tél. 03 20 54 32 32
guy.maertens@istc.fr
- **Lycée St Jean Baptiste de La Salle**
Gérard FAGOT ✪
g.fagot@delasallelille.com
- **Pôle HDC** - Dr Bruno POLLEZ ✪
- **SAIO** - Christine SPRIET ✪
- **SCI-FC** - Bruno MAILLARD ✪
- **Communication**
Geneviève BRANQUART ✪

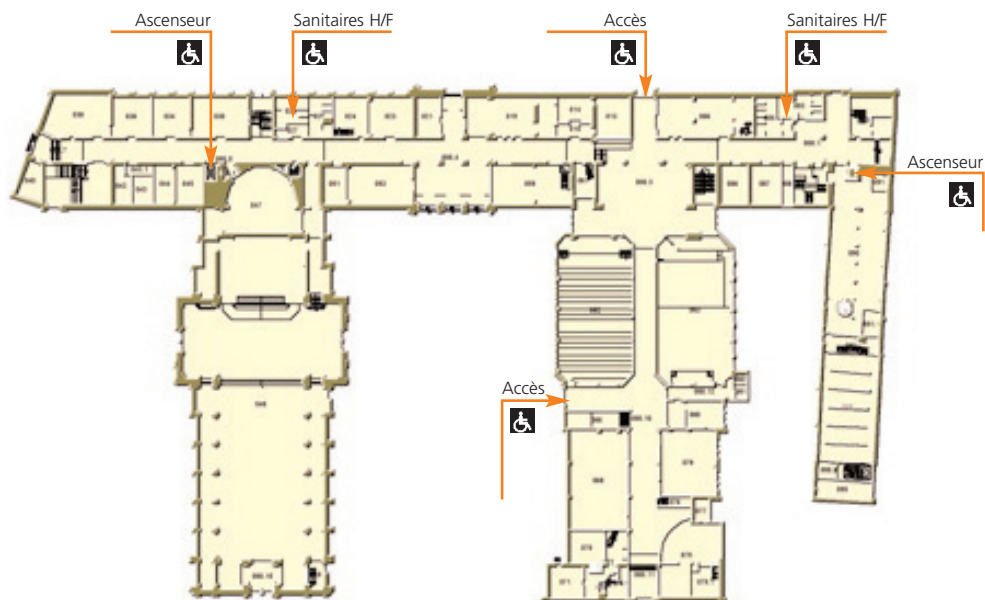
✪ Membre MAH



Plan et accessibilité des locaux



Parking 



HOTEL ACADEMIQUE
60 boulevard Vauban



Etudier, se loger, se restaurer, se soigner, s'informer...

→ Examens et partiels

Des mesures spécifiques sont prévues quant à l'organisation des examens et concours publics au bénéfice des étudiants handicapés physiques, moteurs et sensoriels afin qu'ils bénéficient d'aménagements qui préservent toutes leurs chances de succès. Renseignez-vous auprès des responsables d'accueil des étudiants handicapés de votre faculté ou organisme.

→ Formalités à accomplir

Lors de votre inscription, adressez au doyen ou directeur de votre établissement une lettre indiquant les mesures dont vous souhaitez bénéficier. Joignez un certificat médical précisant la nature et le degré de gravité de votre handicap. Rendez-vous à prendre avec votre centre de santé : 03 28 04 02 40.

Le service de médecine préventive établira, à la suite d'une visite médicale, une attestation précisant de quelles conditions particulières vous devez disposer. **Cette démarche doit impérativement être renouvelée en chaque début d'année universitaire même lorsque le certificat initial porte la mention « disposition définitive ».**

→ Mesures prévues pour les épreuves écrites et orales

La mise en place du tiers-temps pour les différentes épreuves des examens doit être demandée dès la rentrée universitaire.

- **Si vous avez un handicap moteur qui vous empêche d'écrire normalement :**
 - temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers (un temps de repos suffisant doit être prévu entre les épreuves) ;
 - possibilité d'utiliser un clavier fourni par vous-même ;
 - si vous ne pouvez écrire, ni utiliser une machine à écrire, assistance d'une secrétaire désignée par les responsables de l'examen.
- **Si vous avez un handicap visuel :**
 - temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers ;
 - textes des sujets remis en braille ou en gros caractères ;
 - possibilité de composer en braille ou en gros caractères soit à la main, soit à la machine fournie par vous-même.





• **Si vous avez un handicap auditif :**

- pour les épreuves écrites, le temps de composition peut être majoré d'un tiers ;
- sujets, précisions complémentaires et instructions pratiques : donnés par écrit ;
- lors des épreuves orales, vous devez être placé(e) dans une position favorable à la labio-lecture (à condition d'en faire la demande à l'avance, vous pourrez disposer de l'assistance d'un spécialiste qui vous aidera à comprendre les questions posées. Si vous ne pouvez pas vous exprimer oralement, vous pourrez utiliser la communication écrite).

• **Si vous avez des troubles de la parole, dyslexie :**

- pour les épreuves orales, utilisation de la communication écrite ;
- si votre installation avec les autres candidats n'est pas possible, vous composerez dans une salle particulière.

→ **Aménagement des emplois du temps**

Si vous avez des problèmes d'emploi du temps, contactez votre responsable d'accueil des étudiants handicapés.

→ **A.E.U. Association d'Entraide Universitaire**

Restauration Universitaire : Une chaîne de restauration et la cafétéria «MEUREIN» sont accessibles par élévateur.
Contact pour avoir la clé : 03 20 15 97 70

Logement : Une résidence est équipée et accessible*
Contact : 03 20 15 97 70

* *Résidence Galilée 5 chambres*



→ Santé et service social (Maison de l'étudiant)

Le **Centre Polyvalent de Santé Universitaire** est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h non-stop de septembre à juin.

Il est situé à la Maison de l'étudiant, 67 boulevard Vauban (en face de la chapelle).

Des médecins sont à votre disposition pour :

- Des consultations de médecine générale sans rendez vous
- Des vaccinations
- Des soins infirmiers
- Des certificats d'aptitude au sport
- Des certificats pour des aménagements d'examens et/ou aide par un tiers

- Secrétaire pour les examens (le secrétaire écrit ce que l'étudiant lui dicte), etc. Ce «tiers» peut être un professionnel ou un étudiant valide volontaire.

Une psychologue pour :

- Des consultations d'ordre psychologique sur rendez vous, groupe de gestion du stress
- Une aide à l'arrêt du tabac
- Une initiation à la sophrologie

Pratique du **tiers payant** (se munir obligatoirement d'une attestation de Sécurité Sociale ou de la **Carte Vitale** mise à jour). Sur présentation de la carte d'assuré sociale, seul le ticket modérateur sera avancé par le consultant (soit 6.6 €) (*chèque ou espèce uniquement*).

Si l'étudiant est affilié à la SMENO pour la mutuelle complémentaire, il n'aura rien à avancer.

Une infirmière pour :

- Une visite médicale dans le cadre de la médecine préventive
La reconnaissance du handicap peut être faite lors de cette visite qui détermine en particulier les aménagements nécessaires pour les examens.

Une assistante sociale pour :

- L'écoute des étudiants en difficulté et l'accompagnement, par ex. pour contacter le CROUS voire des institutions extérieures.

Les lundi et jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous. Contact : 03 20 15 97 70



Les conditions d'accessibilité

aux locaux sont inscrites à l'entrée de la maison de l'étudiant

- *Pour les personnes à mobilité réduite, la sonnette se situe près de l'ascenseur (après les escaliers sur la droite)*

Tél. 03 28 04 02 40

E-mail :

cpsu@wanadoo.fr

Médecin responsable :

Cécile MASSET





Contacts utiles

→ Centre Polyvalent de Santé Universitaire

Dr Cécile Masset
Maison de l'Etudiant
67 boulevard Vauban - Lille
03 28 04 02 40
cpsu@wanadoo.fr

→ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

20 rue de la Toison d'or
59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 71 48 48

→ Ministère de la santé et des solidarités

<http://www.handicap.gouv.fr>

→ CROUS

www.crous-lille.fr

→ Orientation

www.onisep.fr

→ Recrutement

www.hanploi.com

→ Droits

www.handroit.com

→ Culture

www.culture-handicap.org

→ Transports

www.voyages-sncf.com
www.transpole.fr



Mission accueil handicap

Christine Spriet - Service accueil information orientation
60 boulevard Vauban - BP 109 - 59016 Lille cedex
Tél. 03 20 13 40 06
christine.spriet@icl-lille.fr
site internet : www.univ-catholille.fr



Université Catholique de Lille